



Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
Tél. : 04 93 71 86 05
contact@athe06.fr
www.athle06.fr

BUREAU EXÉCUTIF

Notification de décisions du 30 mars 2023

Objet : Sessions pratiques de la formation des juges assistants-étudiants en licence STAPS

Dans le cadre de leur formation universitaire, les étudiants en licence STAPS optionnaires « athlétisme » de l'UFR STAPS de Nice, également licenciés FFA, doivent obtenir un diplôme de juge assistant délivré par ATHLE06.

Lors des trois sessions pratiques requises pour la validation de leur diplôme de juge assistant, les étudiants ne sont pas comptabilisés parmi les juges de leur club d'appartenance sur les compétitions organisées par ATHLE06.

Dans ce cadre, les articles 2 et 3 du règlement du jury des compétitions d'ATHLE06 ne s'appliquent pas.

Cette décision prise par le Bureau Exécutif d'ATHLE06 est dorénavant effective, avec un effet rétroactif au dimanche 12 février 2023, date de la première session pratique mise en place.

Le Bureau Exécutif d'ATHLE06

Le 30 mars 2023